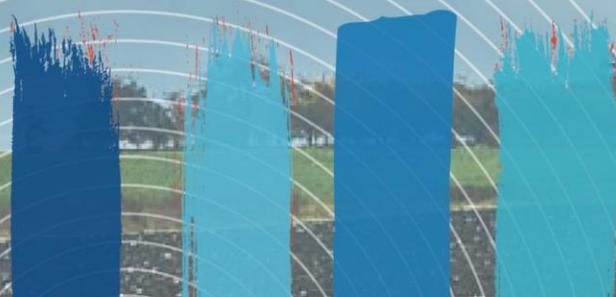




Plan Local d'Urbanisme Saulon-la-Rue

Concertation agricole du
lundi 24 juin 2019



Ordre du jour

1- Présentation de l'outil PLU et des étapes de son élaboration.

2- Temps d'atelier



Présentation de l'outil PLU et des étapes de son élaboration



Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme ?

Il détermine le droit à bâtir pour l'habitat, l'économie, les espaces naturels et l'agriculture.

Dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme (Permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...) il répond aux questions suivantes :

- **Ma parcelle est-elle constructible ou non ?**
- **Qu'est-ce que je suis autorisé à aménager sur ma parcelle ?**
- **Qu'est-ce qui est autorisé en matière de rénovation ?**

Le PLU se compose de **quatre pièces** :

- 1- Le diagnostic du territoire
- 2- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- 3- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- 4- Le plan de zonage et le règlement écrit



Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme ?

1 – Diagnostic territorial

2- Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

3- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

4- Plan de zonage et règlement écrit



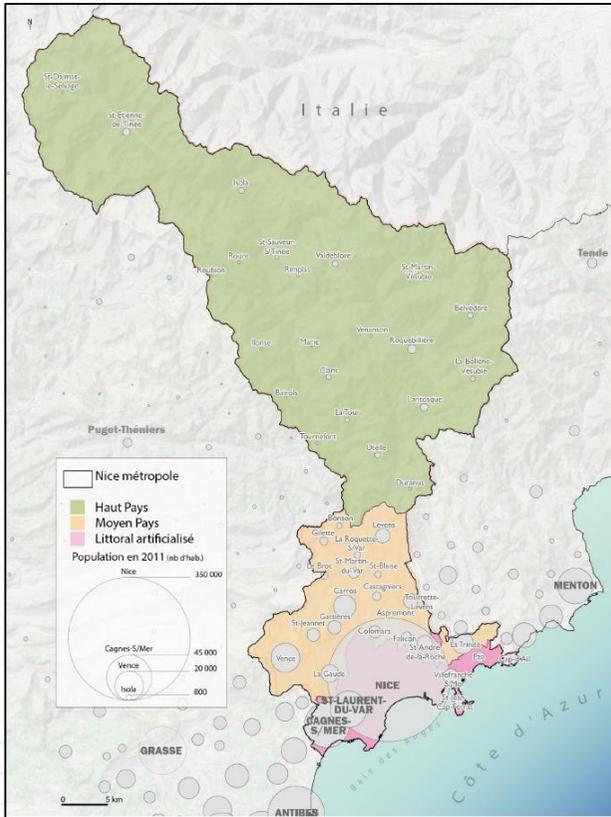
Phase 1 :

Le diagnostic territorial



Le diagnostic territorial

- Découvrir le territoire
- Identifier les atouts et les faiblesses de la commune.
- Travailler sur des enjeux spécifiques à Saulon.



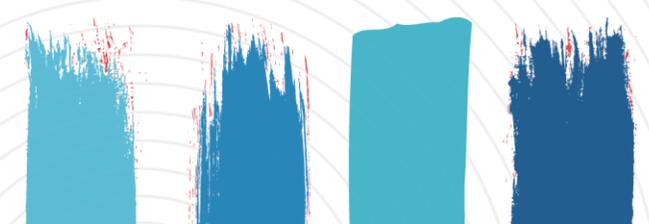
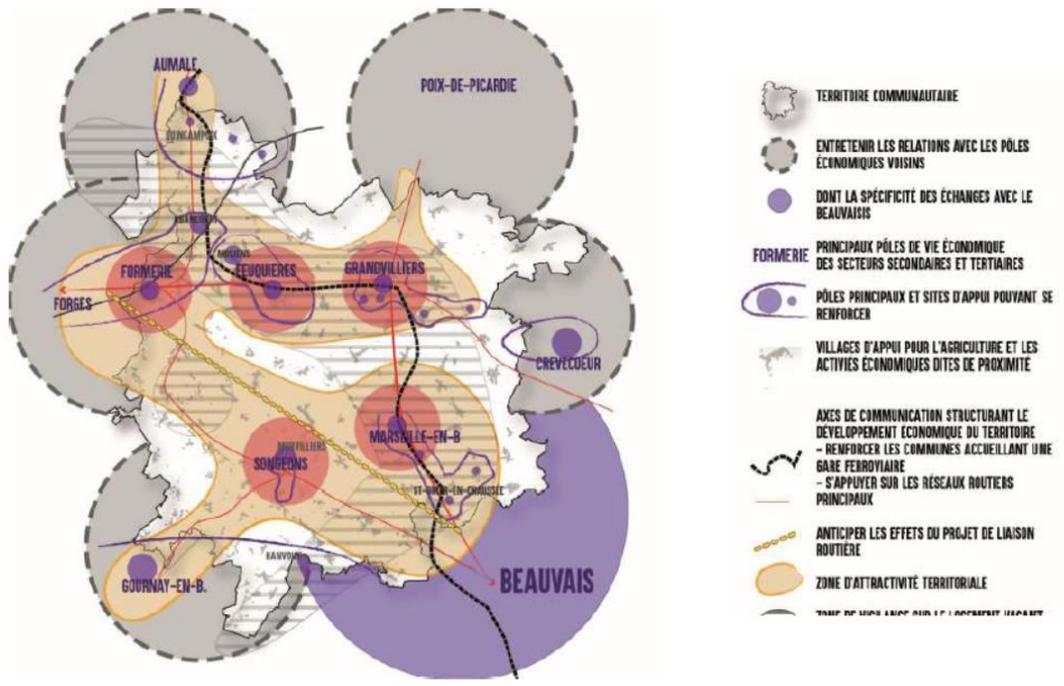
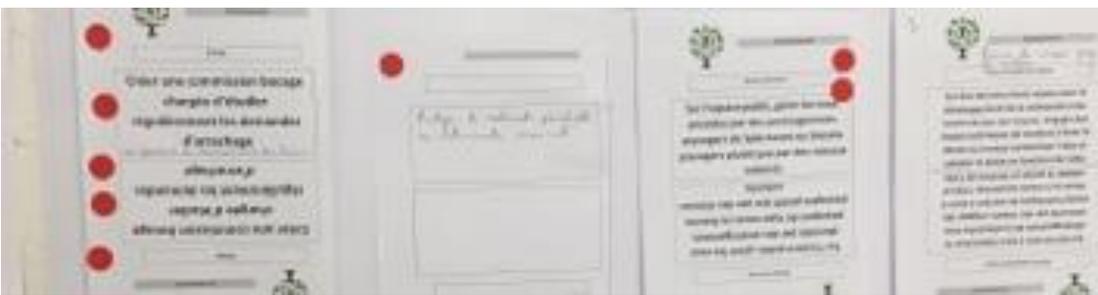
Phase 2 :
**Le Projet d'Aménagement et
de Développement Durables
(PADD)**

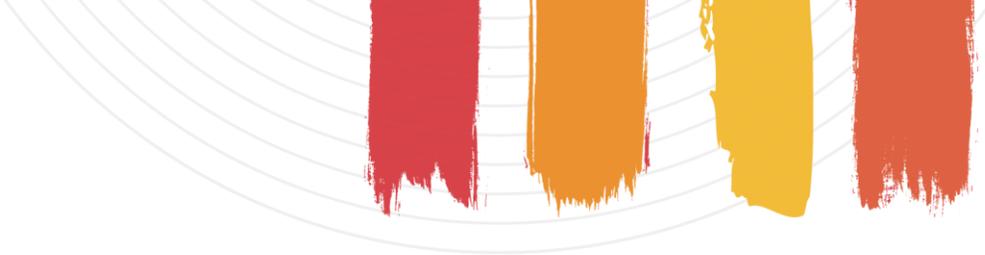


Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

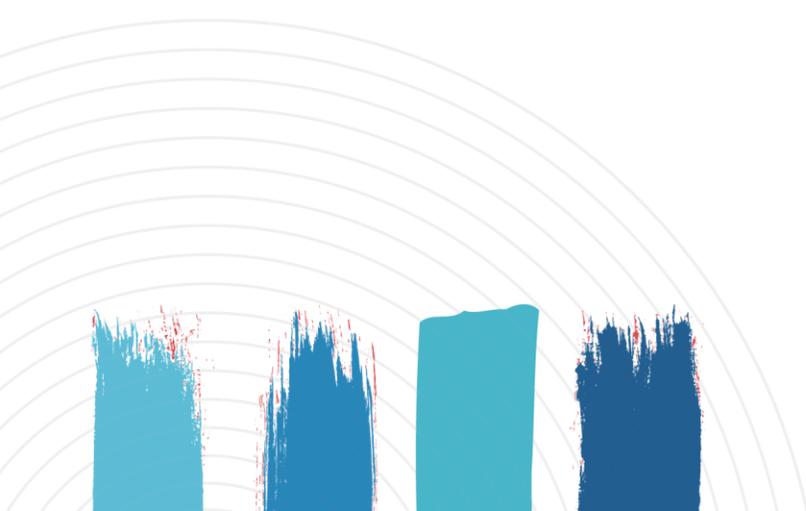


- Répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic.
- Définir la stratégie générale pour le développement de la commune en termes d'agriculture, de tourisme, d'économie, d'environnement
- Fixer des scénarios démographiques (Arrivée de population pour les 15 prochaines années ?)





Phase 3 :
**Les Orientations d'Aménagement
et de Programmation
(OAP)**

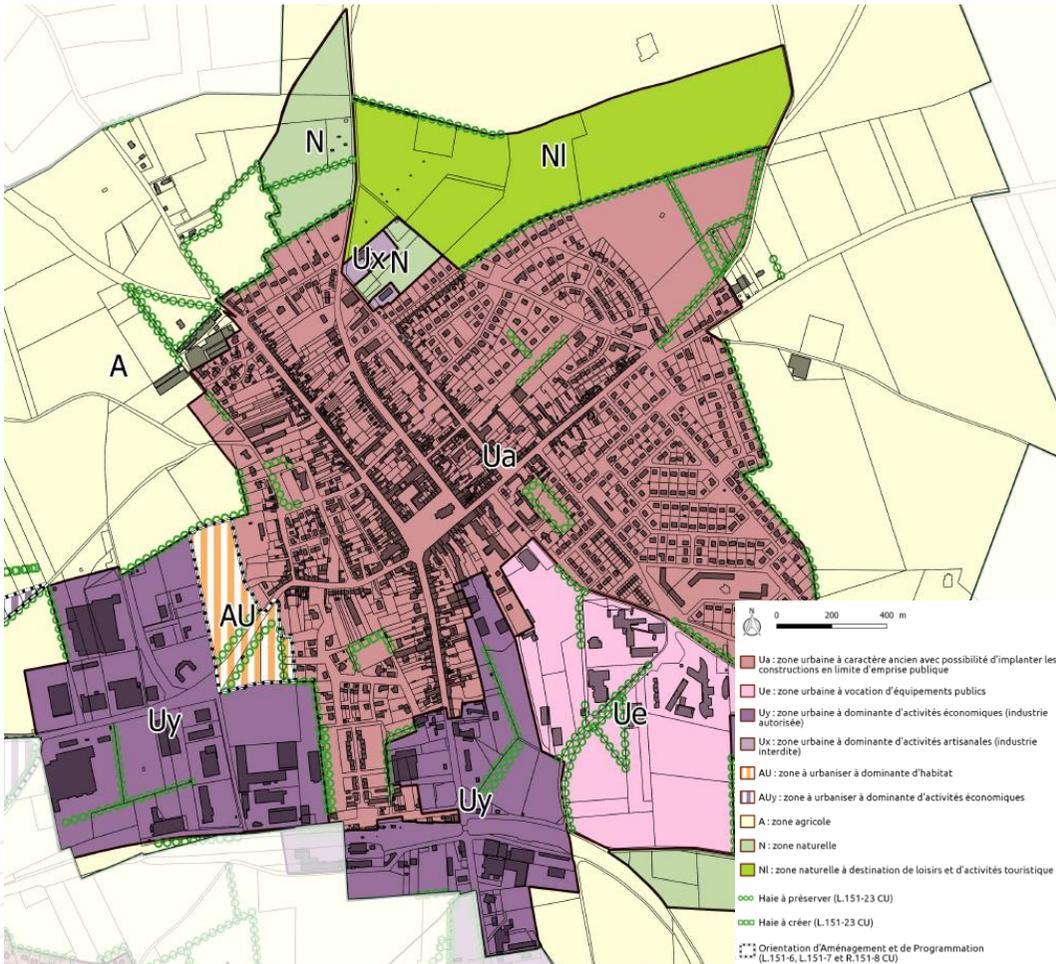


Phase 4 :

Le règlement graphique et écrit



Le plan de zonage et règlement écrit



- Tracer les limites de la zone urbanisée et écrire les règles de constructibilité qui seront à appliquer en cas de nouvelles constructions.

SECTION 2 – CARACTERISTIQUES URBAINE, ARCHITECTURALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

Règle générale

Les adaptations circonstanciées à la règle pourront être admises dans l'intérêt du projet architectural, motivées par la cohérence du projet avec son environnement, ou par des configurations particulières parcellaires ou topographique, après un avis préalable.

U2.1 Volumétrie et implantation des constructions

Implantation des constructions

- Par rapport à la voie publique

Le bâtiment principal s'implantera dans une bande de constructibilité comprise entre l'alignement et le plus proche voisin (cf. schéma explicatif ci-après).

- Par rapport aux limites séparatives

Les constructions, hors annexes, s'implanteront :

- sur limite séparative sans dépasser 15 mètres linéaire de bâti,
- ou avec un recul d'au moins 3 mètres.

- Aucune nouvelle construction ne sera admise sur un fond de parcelle contiguë avec une zone Agricole ou Naturelle du PLU.

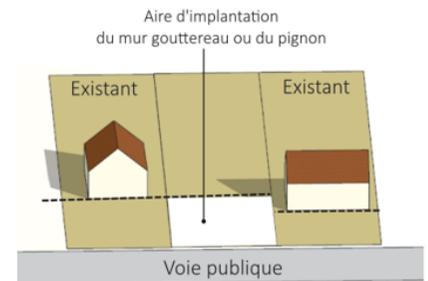


Schéma d'implantation de la première façade (mur gouttereau ou pignon)

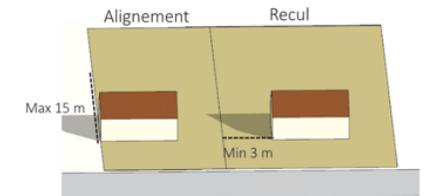
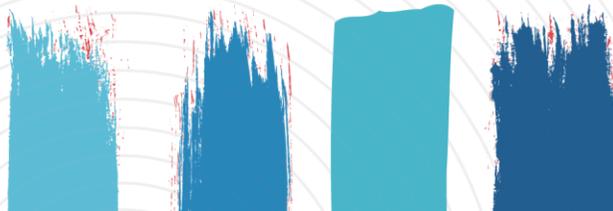


Schéma d'illustration des règles de recul par rapport aux limites séparatives

Ces règles ne s'appliquent pas aux extensions et/ou travaux de rénovation énergétiques de bâtiments existants



Le calendrier du PLU

Phase n°1
Diagnostic : Juin 2019
jusqu'à Novembre 2019

Phase n°3
OAP/Plan de zonage/Règlement écrit
: Janvier 2020 jusqu'à mai 2020

Phase n°2
PADD : Octobre 2019 jusqu'à
janvier 2020

Phase n°4
Phase administrative : Juin 2020
jusqu'à Novembre 2020



La concertation du PLU

Concertation tout au long de la procédure.

Seront associés :

- Les élus de la commune ;
- Les Personnes Publiques Associées (Chambre d'Agriculture CAUE, DDT..) ;
- Les agriculteurs ;
- Les associations ;
- Les habitants ;

Réunions publiques, ateliers, balades urbaines...

Flyers et plaquettes d'informations, site internet de la commune, bulletin municipal, disponibilité du bureau d'études



Temps d'atelier



Objectif de l'atelier

- Aider le bureau d'études dans l'écriture du diagnostic agricole ;
- Faire un état des lieux précis de la filière agricole sur la **base de votre connaissance**.

Objectif principal

Identifier les enjeux agricoles de la commune afin de pouvoir planifier son développement futur !

Difficultés rencontrées par le bureau d'études :

- Données anciennes (2010) ;
- Données le plus souvent soumises au « secret statistique ».

		Ensemble des exploitations		
		1988	2000	2010
Exploitation agricole	<i>nombre</i>	4	3	2
Travail	<i>unité de travail annuel</i>	6	2	3
Superficie agricole utilisée	<i>hectare</i>	314	291	235
Cheptel	<i>unité gros bétail alimentation totale</i>	1	0	0

Source : Ministère en charge de l'agriculture, Agreste, recensements agricoles

	Exploitations			Superficie agricole utilisée (ha)		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010
Ensemble des exploitations agricoles	4	3	s	314	291	s
dont moyennes et grandes exploitations	4	3	s	314	291	s

Données accessibles relatives à l'activité agricole de Saulon-La-Rue



Les consignes

1. Travail sur cartographie afin d'identifier :

- Votre exploitation agricole
- L'existence des périmètres sanitaires et leur distance
- Vos besoins futurs (bâtiments nouveaux...)
- Les déplacements agricoles dans le village (difficultés, améliorations possibles...)

2. Réponse au questionnaire distribué



PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAULON-LA-RUE
Concertation agricole
Lundi 24 juin 2019

Afin de nous aider dans l'écriture du diagnostic territorial de votre commune, merci de répondre aux questions suivantes. Ces précieuses informations nous permettront de mieux connaître l'organisation de la filière agricole sur la commune et de faire émerger les principaux enjeux qui lui sont associés.



STRUCTURE DE VOTRE EXPLOITATION

Nom de votre exploitation et adresse :
.....
.....

Superficie estimée de l'exploitation :
.....
.....

Type de production (animale, végétale) :
.....
.....
.....

Si concerné, merci d'indiquer le nombre de têtes dans le cheptel :
.....
.....

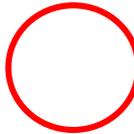
1



Légende cartographique



- Votre exploitation agricole ;



- L'existence des périmètres sanitaires et leur distances ;



- Vos besoins futurs (bâtiments nouveaux à dessiner...) ;



- Les déplacements agricoles dans le village



- Difficultés de circulation, zones accidentogènes





Merci de
votre attention